

Image not found or type unknown



Accident du travail et congés payés

Par **gipsie**, le **02/09/2009** à **16:58**

Bonjour, rnje travailles pour le conseil général de seine saint denis, j'ai été victime d'un accident trajet- travail du 9 avril 2008 au 25 janvier 2009. rnSi j'ai bien compris l'accident trajet travail est considéré comme temps effectif de travail(contrat suspendu et non rompu.) rnAi-je droit à des congés payés pendant cette période? et combienrn rnje précise que pendant cette période j'ai été rénuméré par mon employeur rnactuellement j'en suis à une demande de report de congés gracieux rn rnalors je tempetern merci de me donner des textes à l'appui